

Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.

**Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 07 novembre 2019.
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18 heures précises.**

**La Directrice générale,
N. BOLIS**



**Le 25 octobre 2019.
Le Bourgmestre,
P. FRANCOIS**

ORDRE DU JOUR :

Séance publique.

1. Intercommunales – convocations assemblées générales.
2. Parc Naturel de Gaume – rapport d'activités – projets 2019.
3. Appel à projet « LIFE BEreel: Action-Pilote C3 » - Proposition de candidature en avec la Province de Luxembourg et le Parc naturel de Gaume.
4. Maison du Tourisme de Gaume – approbation statuts consolidés.
5. Contrat de collaboration entre la Commune de Meix-devant-Virton et l'ASBL Société Royale Protectrice des animaux de la Région de Liège – approbation.
6. Convention d'emphytéose Commune de Meix-devant-Virton/ORES – local cabine électrique, d'une superficie totale de 16 ca – sur le terrain communal cadastré 1ère division section A partie du numéro 335G qui portera le nouvel identifiant A 335 K P0000 - approbation.
7. Convention relative à la stérilisation des chats errants – modification.
8. Location du droit de chasse « BOSQUETS de Gérouville et Sommethonne » - adaptation du montant du loyer.
9. Location du droit de chasse « Lot NICHANSSART » - adaptation du montant du loyer.
10. Budget – Fabrique d'Eglise de Sommethonne – exercice 2020.
11. Redevance communale sur la distribution d'eau – exercice 2020 à 2025.
12. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2020.
13. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - exercice 2020.
14. Modifications budgétaires n° 3 ordinaire et n° 3 extraordinaire - exercice 2019.